

Journal de Roubaix

Quotidien de Roubaix Tourcoing et de la Région

Visitez la BELGIQUE
 au moyen de
 Cartes de Circulation
 de 5, 10 ou 15 jours
 comportant
 des réductions considérables
 sur les prix ordinaires
**OFFICE DES CHEMINS
 DE FER BELGES**
 14, rue du 4-Septembre
 — PARIS —

BUREAU
 ROUBAIX. - 48-71, Grande-
 Rue. Tél. 27.22, 27.23 et
 27.24.
 TOURCOING. - 21, rue
 Courbet. Tél. 27.
 LILLE. - 3, rue Pothier
 Tél. 539.31.
 L'ARRAS. - 21, boulevard
 Poincaré. Tél. Pro-
 vence. 71.84.
 MOUScron. - 105, rue de
 la Station. Tél. 1.44.
ANCIENS DIRECTEURS :
 Jean Reboux
 Alfred Reboux
 Madame Alfred Reboux

LA VIE ECONOMIQUE ET SOCIALE

A propos des colonies de vacances

La crise ministérielle qui vient de se dénouer retardera le travail parlementaire. En particulier, elle mettra obstacle à la prompt discussion d'un projet de loi déposé par le Gouvernement et que le ministre de la Santé publique voulait faire adopter sans débat. Ce projet concerne « la surveillance des colonies de vacances, le placement et la protection des enfants résidant d'une façon temporaire ou permanente en dehors du foyer familial ».

Si, comme ces mots l'indiquent, il ne s'agit que de surveillance, tout le monde sera d'accord. Il faut en effet que l'hébergement des enfants, hors du domicile des parents, ne soit pas abandonné au hasard de toutes les initiatives, et l'Etat remplit son rôle en exerçant ici un droit de regard.

Mais, à l'époque où nous vivons, l'on peut à bon droit manifester quelque défiance des qu'il s'agit d'une intervention de la puissance publique. L'expérience prouve en effet que cette intervention dépasse bien souvent son but et dégénère vite en tutelle, si l'on n'y prend garde. C'est le cas dans la question qui nous occupe.

« La généralisation des colonies de vacances, dit l'exposé des motifs du projet, fort souhaitable en elle-même, aboutit, en certaines circonstances, à la constitution d'organisations, parfois commerciales, parfois aussi désintéressées et philanthropiques, où les précautions matérielles et morales tendant à sauvegarder la santé et l'éducation des enfants sont loin d'être suffisantes. »

Des abus sont donc possibles, nul n'en disconvient. Le texte proposé prétend en avoir raison par un dispositif « suffisamment souple pour ne gêner en rien les initiatives, mais doté de moyens de contrôle et de répression suffisants ».

Contrôle et répression ont été, en fait, prévus dans le projet d'une manière très ample. Quant à la souplesse, on la cherche en vain dans ce dispositif.

Il place tous les enfants, une fois hors de chez eux, « sous la protection de l'autorité publique ». Cette protection est exercée, sous le couvert du préfet de chaque département, par les fonctionnaires de l'Assistance.

En outre, aucune personne, même mandatée par les parents, ne peut héberger un enfant pendant plus de deux semaines sans en faire la déclaration au préfet, qui peut interdire le séjour.

Comment le fera-t-il en pratique, dans un délai si court que toute enquête est matériellement impossible ? On l'ignore. L'important est qu'il puisse également le faire. Il y a ici une entrave certaine aux prérogatives familiales. Cette entrave est d'autant moins justifiée que dans l'immense majorité des cas, les parents savent très bien ce qu'ils font en confiant leurs enfants à des tiers. Ils sont les premiers intéressés à ne faire pareils placements qu'à bon escient et contre tous les apaisements nécessaires.

Le projet va plus loin. Aucun particulier, aucune collectivité ne peut héberger, gratuitement ou moyennant salaire, temporairement ou définitivement, un enfant protégé par la présente loi, « s'il n'est spécialement autorisé par une décision du préfet ». En particulier, aucune colonie de vacances ne peut s'ouvrir sans qu'il ait été donné, au préalable, cette autorisation.

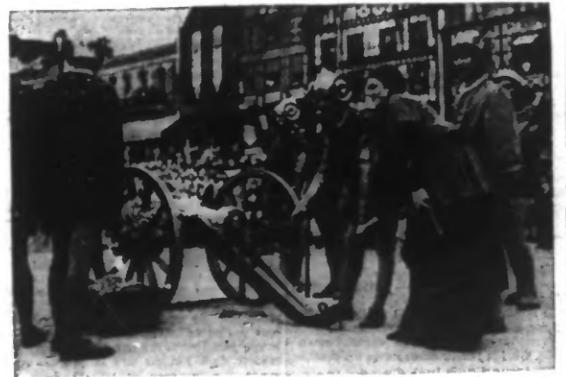
Les infractions à ces dispositions sont passibles d'amende, et même de prison.

Il y a ici, on doit le remarquer, un abus certain et une violation caractérisée de la liberté des citoyens. Que l'on prévienne et que l'on réprime le mauvais usage de cette liberté, c'est concevable. Mais qu'on supprime la liberté elle-même, c'est ce qui passe les bornes.

Henri DAVJD.

(Lire la suite page 3.)

Les fêtes de Jeanne Hachette, à Beauvais



JEANNE HACHETTE 1937 répète le geste de la fameuse héroïne qui, en 1472, tira le coup de canon annonçant la libération de la ville assiégée. — Derrière elle, son « fiancé », COLIN. (Ph. Fuigot)

Le cabinet Chautemps se présente aujourd'hui devant le parlement

A SON TOUR, IL LUI DEMANDERA DES « POUVOIRS ÉTENDUS »

en vue de la défense du franc, de l'élévation du montant des avances de la Banque de France à l'Etat et des mesures fiscales nécessaires pour réduire le déficit budgétaire

LA CHAMBRE DISCUTERA AUSSITOT UN PROJET DE LOI ETABLI EN CE SENS ET DONT LE SENAT SERA SAISI MERCREDI OU JEUDI



MM. BONNET, LABEURRE (à droite) et RUFFE (à gauche) QUITTENT L'HOTEL MATIGNON. (Ph. Agip)

Cherbourg 28 juin. — Lundi matin, à 6 h. 15, M. René Brunet, sous-secrétaire d'Etat aux Finances, et le directeur du cabinet de M. Georges Bonnet, M. de Boisanger, se sont rendus en rade à bord du transbordeur « Alexis de Toc-

queville » pour se porter à la rencontre du nouveau ministre des Finances arrivant par « Queen-Mary ». Six cents passagers ont débarqué de ce navire. (Lire la suite page 2.)

Libres propos

DANS LE PÉTRIN

Les patrons boulangers des Pyrénées-Orientales sont en grève. Ils veulent que le prix du pain, fixé à 2 fr. 40 par le ministre de l'Agriculture, soit porté à 2 fr. 50. D'après eux, les conditions de la main-d'œuvre et du prix de revient justifient leur prétention. Si on ne leur accorde pas l'augmentation demandée, ils seront, disent-ils, doublement dans le pétrin. Pour nourrir les populations, les mairies, sur réquisitions signées par le préfet, ont pris possession des boulangeries et la fabrication des miches et des « flûtes » se fait sous la surveillance d'employés municipaux.

Il a été relativement facile, à Perpignan et dans le département des Pyrénées-Orientales, de porter rapidement remède à une situation qui pouvait devenir grave. Pourra-t-on s'en tirer aussi aisément, dans toute la France, si les hôtels, cafés et restaurants ferment le 3 juillet, ainsi qu'en a décidé le comité exécutif de l'hôtellerie, de la res-

tauration et du commerce des boissons ? On sait que l'application des « cinq-huit » dans l'hôtellerie a provoqué un conflit qui, s'il n'est pas promptement terminé, risque de faire perdre au pays le bénéfice et les bénéfices d'une année « exceptionnelle pour le tourisme », les séjours d'étrangers et les déplacements en général.

L'industrie hôtelière a été particulièrement éprouvée depuis quelques années, comme le prouvent trop clairement les nombreuses faillites enregistrées dans cette corporation. Peut-elle supporter, aujourd'hui, le supplément de charges qu'on lui impose ? Les intéressés, chiffres à l'appui, affirment que non. Le Sénat avait demandé au ministre de surseoir à la mesure pendant la durée de l'Exposition. Or, le lendemain de la constitution du nouveau ministère, le décret d'application paraissait à l'« Officiel ». La pression exercée par les syndicats ouvriers sur le gouvernement avait produit son effet.

Comme les pouvoirs publics n'ont pas les moyens d'occuper les hôtels, les restaurants et les cafés pour les exploiter à leur compte, il faut souhaiter vivement qu'une solution intervienne avant le 3 juillet. Sans cela, ce serait pour l'Exposition, les régions touristiques et tout le pays, un véritable désastre. Au scandale d'un retard inexorable, s'ajouterait encore celui d'une capitale aux hôtels fermés, d'une ville où, à moins de coucher sous les ponts, ou de manger des frites sur les bancs des jardins publics, les visiteurs courraient le risque de ne pas dormir et de ne pas apaiser leur faim.

Nous n'en arriverons pas là, car des efforts méritoires sont faits pour trouver une transaction. M. Chautemps a l'occasion de montrer qu'il entend concilier l'application des mesures sociales, — dont personne, d'ailleurs, ne discute le principe, — avec les réalités de la vie nationale. Espérons, pour le bien du pays, qu'il ne la laissera pas échapper.

LOUIS DARTOIS.

BILLET PARISIEN

Les projets de M. Bonnet

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

PARIS, 28 JUIN (Minuit).

Le Conseil de Cabinet, qui a duré plus de quatre heures, a évoqué dans toute son ampleur le problème financier. M. Georges Bonnet, revenu de son ambassade américaine dans un temps record, savait déjà, en arrivant, ce qu'il allait proposer à ses collègues.

M. Bonnet ne croit pas à l'efficacité des demi-mesures. Il estime que pour mettre l'ennemi en déroute, nous voulons dire la spéculation, il convient de prendre vigoureusement l'offensive. Il envisage donc des décisions qui seront fatalement impopulaires.

Ce sont ces décisions réclamées au Conseil par notre grand argentier qui expliquent la longueur de la délibération ministérielle. Il est clair — pour employer une expression vulgaire mais imagée — qu'il y a eu du tirage.

En fait, M. Georges Bonnet veut des pleins pouvoirs lui aussi. Il en usera, d'une part, pour réprimer la spéculation, et d'autre part, pour redonner l'aisance nécessaire à la trésorerie. Point de charges nouvelles pour les contribuables en dehors de l'augmentation de certains impôts et des tarifs de chemins de fer. Par contre, pas de nouvelles dépenses. Sur ce point essentiel pour le retour de la confiance, des engagements précis seront demandés aux divers départements ministériels.

Moyennant ce double effort, dont se sont d'abord effrayés les membres du gouvernement, mais dont ils ont finalement reconnu la nécessité, M. Georges Bonnet croit pouvoir épargner à la France une autre dévaluation. Il compte pour l'aider sur le parlement et le pays.

L'adhésion du second dépendra beaucoup de la politique générale du cabinet Chautemps. Et, à cet égard, le nouveau ministre est trop bien renseigné pour ignorer l'importance du facteur psychologique dans la réussite des mesures qu'il projette.

Quant au Parlement, il s'exécute sans doute. Mardi, après la lecture de la déclaration ministérielle, la Chambre sera saisie d'un texte pour la discussion duquel la procédure d'urgence sera demandée. Malgré les sentiments mêlés des socialistes et des communistes, on ne s'attend pas à une résistance sérieuse des députés.

Le Sénat, quant à lui, accordera vraisemblablement à M. Bonnet les pouvoirs spéciaux qu'il n'a pas voulu donner à M. Vincent Auriol. Apparemment, il estime que celui-ci n'en fera pas le mauvais usage qu'aurait pu être tenté d'en faire celui-ci.

René ROUSSEAU.

L'inauguration du pavillon de la Presse à l'Exposition



M. HYMANS, sous-secrétaire d'Etat au Commerce, écoute les explications que lui donne M. CHAUCHAT, pendant la visite officielle du pavillon. (Ph. Safr.)

Paris, 28 juin. — Le pavillon de la Presse qui a été inauguré lundi matin à l'Exposition, s'élève dans les jardins du Champ de Mars, entre les piliers ouest et sud de la Tour Eiffel. Le façade est ornée dans sa partie centrale, d'un haut pylône de 32 mètres.

L'ensemble tout en fer et en verre, donne une impression d'élégance et de clarté. Le rez-de-chaussée est entièrement consacré à mettre en valeur les procédés modernes de transmission et de réception des informations, ainsi que de fabrication et de distribution des journaux.

(Lire la suite page 3.)

PASSONS EN REVUE LES EFFECTIFS DU TOUR DE FRANCE

La lutte franco-italo-belge s'annonce, cette année, passionnante



SPICHER

C'est un fait indéniable que le 31^e Tour de France va voir son intérêt considérablement accru par la présence des as

italiens. On peut espérer fermement — on le souhaite même — assister durant la « grande boucle » à un duel franco-italo-belge qui va redonner une vigueur nouvelle au vieux Tour. Trop souvent, en effet, c'est surtout la lutte belge-française qui constitue l'attraction principale. Et lorsque le Tour est joué, les sportifs trouvent difficilement matière à se passionner. La venue des Italiens peut changer tout cela et c'est tant mieux.

Nous sommes à la veille de l'épreuve, les équipes sont maintenant complètes et l'on peut essayer de voir, quels sont leurs forces, leurs « atouts » et leurs chances. Passons donc, si vous le voulez bien, la revue des troupes.

Voici déjà quelques années que l'équipe de France est privée de grands grimpeurs. Magne était l'homme le plus complet des derniers tours et il ne court pas et des hommes comme B. Faure et Vietto n'ont plus la jeunesse ni la forme nécessaires pour faire partie de l'équipe. A défaut d'escaladeurs de classe le « duo » français n'en comporte pas moins des hommes qui grimpent plus qu'honorables.



FÉLICIEN VERVAECKE

ment comme Marcollou, Tanneveau et Clouard et d'autres qui, moins à l'aise dans les cols descendant souvent leur retard en descendant « à tombeau ouvert ». Spicher en est le type accompli.

Peut-on dire que l'équipe de France va partir avec un leader unique évanoui, dès le Vesinet, des domestiques dévoués ? Il est certain que non : trop nombreux sont ceux qui ont la légitime prétention de gagner et qui ne sacrifieront leur chance qu'avec mauvais grâce ; Spicher, Lapébie, Archambaud et Choques sont de ceux-là et l'on ne peut raisonnablement leur reprocher de tenir essent tout à vaincre.

On a dit, avec juste raison, semblait-il, que l'équipe française partirait très unie, que tous ses membres avaient décidé de se partager tous les prix et que



MARTANO

la bonne harmonie ne cesserait de régner dans le team tricolore. Tout cela est parfait, en principe et il faut donc attendre quelques étapes avant de noter la tactique française. Il est certain que la forme, les incidents de course, les accidents aussi, se chargeront de départager ses membres. Nous aurons avant la montagne et l'union pour, ne se faire sur un seul homme. Quel sera cet homme ? Il est bien difficile de le prévoir. Spicher part indécidablement avec la cote. Le fin champion parisien est en grande forme, il a prouvé dans le championnat de France et... il a déjà gagné le Tour. Mais, Archambaud, si malchanceux dans la montagne, voudrait sans doute cette fois jouer son grand jeu et ses qualités remarquables de rouleur lui donneraient de bonnes chances réelles. On peut en dire autant de Paul Choques, grand champion, d'hab

M. Lebas n'a pas eu l'intention d'offenser le Sénat

déclare un communiqué de la présidence du Conseil

Le « Journal de Roubaix » a reproduit dimanche matin, les paroles prononcées par M. Lebas, ministre des P.T.T., au cours de la fête donnée à Roubaix à l'occasion du 25^e anniversaire de la municipalité socialiste.

Ces paroles ont provoqué une vive émotion dans les milieux politiques et notamment parmi les membres de la haute assemblée.

A ce sujet, la présidence du Conseil a communiqué lundi soir, la note suivante :

« La presse a relaté un discours de M. Lebas, ministre des P.T.T., au cours duquel celui-ci aurait tenu à l'égard du Sénat des propos très vifs.

« A la suite de l'émotion provoquée par ce discours, M. Lebas a fait spontanément connaître au président du Conseil que ses paroles avaient été mal interprétées et qu'il n'avait eu nullement l'intention d'offenser la haute assemblée.

« En transmettant cette déclaration à M. le président du Sénat, M. Camille Chautemps a tenu à exprimer la déférence du gouvernement envers la haute assemblée et a souligné que le but même de son gouvernement était d'assurer la conciliation nécessaire entre les deux Chambres. »

Nous tenons à bien préciser, en ce qui nous concerne, que nous n'avons en aucune façon interprété les paroles de M. Lebas.

Nous nous sommes bornés à les citer textuellement.

M. VAN ZEELAND sera-t-il amené à démissionner ?

Bruxelles, 28 juin. — Le parti libéral accentue son offensive contre le gouvernement.

Dimanche, à Namur, la Fédération des associations libérales wallonnes a voté à l'unanimité une motion faisant confiance au comité national du parti pour obtenir ou la démission des ministres libéraux ou un renforcement de la représentation libérale au sein du gouvernement, au préjudice de la droite.

Il ne semble pas qu'à son retour des Etats-Unis M. van Zeeland fera un geste pour retenir les ministres libéraux s'ils démissionnent.

Il est presque certain qu'il les suivrait alors, entraînant ainsi la démission du cabinet tout entier.

(Lire la suite page 3.)